

**MASTER 1 MENTION DROIT PRIVE
CONVOCATION AUX EXAMENS DE MAI-JUIN 2019**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants inscrits administrativement à l'université et pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques

ÉPREUVES ÉCRITES :

Elles ont lieu au Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013 – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour élarger. La carte d'étudiant 2018/2019 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve. Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur appareil numérique éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé d'indiquer **par mail avant le 8 avril** à la scolarité du master1 du Centre Audiovisuel cavmaster1@univ-paris1.fr quelles épreuves ils souhaitent présenter.

Epreuves 1^{er} semestre (uniquement pour les étudiants qui ne s'y sont pas présentés en février)

Droit bancaire	Jeudi 23/05/2019	9h30-12h30	Amphi 1
Histoire de la pensée juridique	Jeudi 23/05/2019	14h30-15h30	Amphi 1
Droit judiciaire privé	vendredi 24/05/2019	9h30-12h30	Amphi 1
Droit des assurances	vendredi 24/05/2019	14h30-15h30	Amphi 1

Epreuves du 2^{ème} semestre

Droit des sûretés	mardi 21/05/2019	14h-17h30	Amphi 1 : A à J Amphi 2 : noms de K à Z
Droit international privé 2	mercredi 22/05/2019	9h30-12h30	Amphi 2
Droit des entreprises en difficulté	mercredi 22/05/2019	16h30-17h30	Amphi 1

Documents autorisés (non annotés par l'étudiant) :

Droit des sûretés : Code civil DALLOZ ou LITEC

Droit international privé 2 : Code de procédure civile/Code civil

Droit judiciaire privé : Code de procédure civile/Code civil

Autres épreuves : aucun document autorisé

Les oraux auront lieu entre le 13 mai et le 8 juin.

Les dates précises et la répartition des jurys seront indiquées courant avril sur le site internet e-cavej.org dans la rubrique « actualités »

Rappel du règlement de l'examen

Toute défaillance à une matière fait obstacle à l'admission finale.

En cas d'échec ou de défaillance à la session de mai/juin :

- toutes les notes égales ou supérieures à la moyenne restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la session de mai/juin restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes inférieures à la moyenne, d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé à la session de mai/juin, devront être repassées à la session de septembre .

Vous serez avisés fin juin de la date de publication des résultats sur le site internet e-cavej.org dans la rubrique « actualités »